

Aux membres de l'Association

Bâle, le 12 janvier 2012
membre/circulaire DCA

N° 03/2012

Révision partielle de la loi sur les placements collectifs

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de revenir sur notre circulaire n°18/2011 du 7 juillet 2011 par laquelle nous vous avons informés que le Conseil fédéral avait ouvert, jusqu'au 7 octobre 2011, une procédure de consultation concernant une révision partielle de la loi sur les placements collectifs (LPCC).

En date d'hier, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur les résultats de cette consultation, tel qu'élaboré par le Département fédéral des Finances (DFF) le 23 décembre dernier. Ce rapport est disponible sous le lien suivant : <https://www.sfa.ch/?lang=fr>.

Le Conseil fédéral, conscient que la Suisse n'a que dix-huit mois pour s'adapter à la directive AIFM, a chargé le DFF d'élaborer un message d'ici à début mars 2012. Le Conseil fédéral a en outre précisé dans son communiqué qu'il tiendrait compte des principales préoccupations exprimées par les participants à la consultation tout en respectant les objectifs essentiels de la révision partielle, à savoir le renforcement de la protection des déposants et de la compétitivité ainsi que l'alignement des dispositions nationales sur les normes internationales.

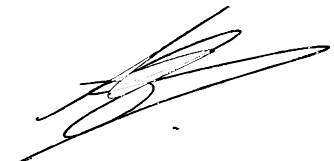
La Swiss Funds Association SFA suit les travaux de très près et vous tiendra bien évidemment informés des développements ultérieurs y relatifs.

Avec nos salutations les meilleures,

SWISS FUNDS ASSOCIATION SFA



Dr. M. Den Otter
Directeur



Delphine Calonne
Legal Counsel